

RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SPANC

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note vient présenter les enjeux.

A.	PRESENTATION DE L'OBJET DU BUDGET	2
B.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2
a)	/ Les dépenses	2
b)	/ Les recettes.....	2
C.	RESULTAT DE CLOTURE.....	2

A. PRESENTATION DE L'OBJET DU BUDGET

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est géré par le biais d'un budget annexe autonome et autofinancé, qui prend en charge :

- Les contrôles des installations d'assainissement non collectif qu'ils soient obligatoires ou facultatifs avec refacturation à l'utilisateur ;
- Les diagnostics initiaux réglementaires qui permettent de contrôler la conformité des installations, financés par l'intercommunalité.

Il convient de préciser que l'exercice 2022 est marqué par les caractéristiques suivantes :

- Renouvellement du marché public.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Chapitres	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dépenses	Charges à caractère général	16 484 €	13 932 €	18 332 €	6 430 €
	Charges de personnel	0 €	0 €	2 250 €	
	TOTAL	16 484 €	13 932 €	20 582 €	6 430 €
Recettes	Produits de service	11 330 €	10 445 €	17 620 €	8 024 €
	Produits exceptionnels	0 €	4 389 €	0 €	3 878 €
	TOTAL	16 816 €	15 166 €	17 620 €	11 901 €

a) / Les dépenses

Chaque contrôle d'installation effectué par le prestataire dans le cadre d'un marché public.

Cette dépense est facturée pour un montant équivalent à l'utilisateur.

En revanche, cette année, la collectivité n'a pas facturé la mise à disposition du personnel, en raison d'un changement affecté de manière permanente à ce service.

b) / Les recettes : la tarification des contrôles :

Le montant de la redevance, correspondant au tarif de la prestation de contrôle, couvre le coût réel du Service Public d'Assainissement Non Collectif, à savoir :

- Les prestations de contrôle des installations,
- La gestion administrative et financière.

Le Conseil Communautaire a acté une hausse tarifaire de 25% des redevances d'assainissement non collectif, à compter du 1^{er} janvier 2021. Cette hausse permet de garantir l'équilibre du budget.

C. RESULTAT DE CLOTURE

Le résultat de clôture est de 8124 euros. Le budget est donc excédentaire.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 19/06/2023



ID : 060-200066975-20230619-41CC150623-DE